

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 649

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 25 par la phrase suivante :

« Si cette personne est un majeur protégé, elle effectue elle-même sa demande. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision permet de répondre aux cas des majeurs protégés.